



## Changer indivision

-----  
Par lucytrio

Bonjour,  
en 1995, l'achat d'une maison de vacances en France alors que nous n'étions pas mariés a été fait sur la base de 25% moi /75% mon fiancé à l'époque. Nous nous sommes mariés en 2000 en Angleterre (mon mari est anglais) et résidons en Angleterre depuis plus de 35 ans. Mon mari a deux fils adultes d'un premier mariage qui ne vivent pas en France. Nous souhaitons régulariser la situation des parts de la maison pour 50/50% ou 100/0% dans le but de protéger le conjoint survivant en cas de décès. Est ce possible et quelles sont les démarches svp? Merci. cdlt

-----  
Par yapasdequoi

Doublon à supprimer